

## Sport et loisirs

## Deux localités unies autour d'une piste de motocross

**Cossonay et La Chaux veulent dédier un terrain aux adeptes de la moto. Elles ont le soutien des milieux écologistes**

Lauriane Barraud

Disposer d'une zone pour le motocross au même titre qu'un terrain de football. Dans le canton, le fait est rare tant la pratique de ce sport se fait souvent sur des terrains sauvages qui ne sont pas légalisés. C'est pourtant l'ambitieux projet des Communes de La Chaux et de Cossonay qui peaufinent le plan partiel d'affectation (PPA) En Vigny. Mais avant de lancer l'enquête publique, les autorités souhaitent présenter ce dossier à la population lors d'une séance d'information qui se tiendra le 13 février à Cossonay.

Concrètement, le PPA - qui prendra place en lisière de la forêt du Sépey - prévoit la création d'une piste de motocross et d'une piste de bicross, reconnues et officialisées. Exactement comme celles qui se trouvent aujourd'hui dans le Nord vaudois, à Bullet et à Gressy, commune qui a fusionné avec Yverdon-les-Bains. Le PPA prévoit aussi l'exploitation d'une petite gravière (lire ci-dessous).

#### Les motos tournent déjà

Ces futures pistes prendront place au sortir du bois, à mi-chemin entre les deux communes, sur les terres qui appartiennent aujourd'hui à un agriculteur et qui seront cédées - par un échange de terrains - à la Commune de Cossonay. Il faut dire que cet endroit, au charme bucolique et isolé des habitations, a l'habitude de voir des moteurs tourner. «Cela fait trente ans que les gens viennent s'entraîner sur le terrain de la décharge de la Sotrag, située juste à côté des pistes qu'on aimerait créer, confirme Georges Rime, syndic de Cossonay. Le problème, c'est que le circuit actuel pourrait fermer à tout moment, et ce, même si le Moto-Club de Cossonay a passé une convention avec l'exploitant de la décharge pour régler les questions d'utilisation.»

Un scénario que Paul-Henri Marguet, syndic de La Chaux, n'aimerait pas voir se réaliser non plus. Pour un élu Vert, on s'étonne pourtant de le voir défendre un tel projet. «Même si je trouve stupide que des motos tournent en rond sur un terrain, je pense qu'il est



Paul-Henri Marguet, syndic de La Chaux, et Georges Rime, syndic de Cossonay. GÉRALD BOSSHARD

«En ce qui concerne la protection de la nature, les intérêts sont garantis et respectés dans ce projet»

Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud

primordial de légaliser cette zone. Si l'actuelle piste venait à fermer, ce serait catastrophique car les pilotes iraient dans la forêt voisine, se défend-il. En légalisant le terrain, on pourra ainsi contrôler les activités.»

## Gravière à exploiter

● Si les pistes de bicross et de motocross couvrent le cinquième du PPA En Vigny, qui fait quelque 150 000 m<sup>2</sup> au total, les Communes de La Chaux et de Cossonay prévoient également qu'une exploitation de gravier se fasse sur une partie des terrains. «On parle d'une petite exploitation, car environ 50 000 m<sup>3</sup> seront extraits, précise Georges Rime, syndic de Cossonay. Il s'agit en fait de la dernière partie de l'ancienne

Bien conscientes que ce genre de projet peut faire grincer certaines dents, les deux Communes ont pensé aux moindres détails et ont su s'entourer des associations de défense de la nature, à l'image de Pro Natura Vaud et de l'Association pour la sauvegarde du pied du Jura. Il faut dire que le projet comprendra des mesures de compensation, comme la création de biotopes et la mise en valeur de l'étang voisin, notamment. Des digues de terre seront aussi aménagées contre le bruit. Par ailleurs, une station de lavage et une cabane dédiée à la mécanique seront aussi construites. Elles seront équipées de grilles de récupération d'huiles et de graisses de moteur.

«En ce qui concerne la protection de la nature, les intérêts sont

garantis et respectés dans ce projet, confirme Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud. De plus, on retrouve à cet endroit des milieux qu'on appelle pionniers qui sont très rares et favorables à certaines plantes et batraciens. Des aménagements pour la faune et la flore seront créés et entretenus pour maintenir ces conditions particulières.»

#### Un projet pilote

La future piste sera gérée par le Moto-Club de Cossonay, qui compte 50 membres. «Ce projet est une très bonne chose car, en Suisse, on manque de lieux pour s'entraîner, souligne Joël Rime, président du Moto-Club de Cossonay, par ailleurs fils du syndic. Créer un terrain officiel évitera que des pilotes se retrouvent sur la piste Vita ou dans la montagne.» Et le responsable d'ajouter que les membres ne s'entraîneront que le mercredi et le samedi entre 13 h et 19 h, comme c'est le cas actuellement sur le circuit aménagé dans la décharge.

«Notre club ne peut pas accepter plus de 50 membres, il n'y aura donc jamais un nombre incalculable d'utilisateurs sur le terrain en même temps. Notre souhait serait que notre piste devienne un véritable projet pilote pour tout le canton», conclut-il.

**Séance d'information,** mercredi 13 février, à 19 h 30, à l'Aula du Pré aux Moines de Cossonay.

## Bassins reste le mouton noir du district de Nyon

**La Municipalité refuse toujours d'adhérer au Conseil régional et tarde à ouvrir le débat au sein du Conseil communal**

En juin 2012, le Conseil communal de Bassins a accepté une motion demandant à la Municipalité de soumettre au vote l'adhésion de la Commune au Conseil régional du district de Nyon. Au préalable, on la pria d'organiser un débat contradictoire afin que chacun puisse prendre sa décision en connaissance de cause. Sept mois après, les Bachenards, qui ne voient rien venir, s'interrogent: est-ce qu'il est si difficile de trouver un contradicteur au redoutable syndic, Didier Lohri, ou l'exécutif cherche-t-il à temporiser?

Le préfet Jean-Pierre Deriaz, qui a accepté de jouer les bons offices, reconnaît que les candidats ne se sont pas pressés au portillon. «Certains ont refusé, puis j'ai proposé le syndic de Mies, Pierre-Alain Schmidt, parce qu'au début cette Commune a aussi eu des réticences à entrer au Conseil régional. Je suis surpris que la Municipalité de Bassins ne l'ait pas encore contacté.» Pierre-Alain Schmidt confirme n'avoir reçu aucune invitation. Il se dit prêt à participer à un tel débat, du moment qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

«Oui, on tempore, affirme franchement Didier Lohri. Mais pas parce qu'on craint le débat ou qu'on ne veut pas soumettre la question au vote du Conseil. On a d'autres chats à fouetter. Nos dossiers communaux passent avant les sujets régionaux.»

En fin stratège, le syndic de Bassins va même jusqu'à prendre l'attitude du beau joueur. «Je sais que ce débat sera médiatisé. Que se passera-t-il s'il tourne en ma faveur? Ne vaut-il pas mieux attendre que le plan d'investissement régional (PIR) soit soumis au vote des communes avant?»

«Nos dossiers communaux passent avant les sujets régionaux»

Didier Lohri, syndic de Bassins

Car son argument principal est d'ordre financier. «Je n'ai pas peur de la décision du Conseil communal. Mais il faudra qu'il sache que la participation au Conseil régional coûtera 4,5 points d'impôt», assure celui qui milite plutôt pour l'introduction d'un impôt régional, qui aurait, selon lui, le mérite d'être plus transparent et plus démocratique. **Y.M.**

## Le futur bâtiment social de Saint-Prex se précise

**Le Clos du Cerisier, qui abritera dix-sept appartements, une garderie et un commerce, a été mis à l'enquête hier**

Fer de lance de la politique du logement de la Municipalité de Saint-Prex, le Clos du Cerisier fait un pas supplémentaire vers sa réalisation. Le bâtiment, qui comprendra une garderie de soixante places, dix-sept appartements et un commerce, a été officiellement mis en consultation hier.

Présenté en juin de l'année dernière, le projet est né d'une collaboration entre la Municipalité de Saint-Prex et la coopérative lausannoise de Cité-Derrière. Son objectif est de participer à la lutte contre la pénurie de logements que connaît la commune, tout en proposant des infrastructures à vocation sociale.

Au rez-de-chaussée, une garderie de soixante places sera ainsi installée dans le cadre du réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA).

Un petit commerce est également prévu. Dans les deux étages supérieurs, dix-sept appartements entre 2 et 4 pièces verront le jour. Neuf d'entre eux seront des logements protégés, destinés à des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Tous les appartements seront attribués en priorité à des résidents de Saint-Prex, selon un règlement mis en place par la Municipalité avec l'aide de Cité-Derrière. Le prix des loyers doit encore être fixé, mais ne devrait pas dépasser 2400 francs pour les plus grands logements. De nombreux habitants de la commune ont par ailleurs d'ores et déjà manifesté leur intérêt.

La Municipalité espère que le projet ne rencontrera aucune opposition, afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps prochain. «Ce bâtiment constituera un nouveau centre pour la vie de la commune», souligne le syndic, Daniel Mosini. Si le calendrier suit son cours, le Clos du Cerisier pourrait ouvrir ses portes à la rentrée 2014. **B.L.Z**

### Givrins

#### Nouveau service de transport

La Commune de Givrins vient de lancer un service de transport, pour que ses habitants sans moyens de locomotion puissent se déplacer dans la région. Pour 5 francs (plus d'éventuels frais de parking), des bénévoles conduiront les résidents de la commune chez le médecin, au magasin ou encore chez le coiffeur. Pour de plus longs trajets, une participation de 50 centimes par kilomètre sera facturée, à payer directement au conducteur. Les bénéficiaires peuvent contacter la structure au 079 452 75 00. **N.R.**

### Il a dit

«On dit aux artistes qu'après avoir joué à la Parenthèse, ils auront droit à la Grand Scène du Paléo. Après quatre ans, ils nous croient encore

Benjamin Zumstein qui s'étonne toujours du succès rencontré par son club nyonnais



### Cossonay

#### Ancienne cantine à l'honneur

Bâtiment plus que centenaire, la cantine du Pré aux Moines sera bientôt démolie pour laisser place à une salle multisports flambant neuve. Mais avant, la Municipalité de Cossonay tient à fêter ce vénérable bâtiment comme il se doit. Elle organise ainsi une manifestation qui se tiendra le 9 février, dès 11 h. Par ailleurs, l'exécutif lance un concours de dessin et de peinture, intitulé «Dessine-moi la cantine», qui est ouvert à tous. Le délai de participation est fixé au 8 février. Les résultats seront donnés lors de cette fête. **L.B.**

### Le chiffre

18

C'est le nombre d'amendes distribuées à des personnes ayant déposé des sacs noirs à la déchetterie de Rolle. Ces dénonciations ont suivi une période de deux semaines de tolérance durant lesquelles il y a eu plus de 70 avertissements. Les contrôles effectués ont permis de constater que plusieurs contrevenants non rollois, usant de cartes d'accès prêtées par des tiers, utilisent les installations en toute insouciance. D'autres passent les barrières à pied... De nouveaux contrôles auront lieu. **Y.M.**

### Morges

#### Un héritage pour la Commune

La Commune de Morges devrait toucher une partie de l'héritage de Denise Chuard, habitante de la ville, décédée en 2010. Elle déposera, lors du prochain Conseil, un préavis permettant d'accepter ce legs. Selon l'exécutif, l'appel aux héritiers n'a donné aucun résultat. Du coup, comme le prévoit la loi, la succession est dévolue par moitié au Canton et à la Commune du dernier domicile de Denise Chuard. Morges devrait ainsi toucher la moitié des actifs de la défunte, qui se montent à près de 43 000 francs. **L.B.**

### Aloa à l'Usine

Nyon Le trio genevois Aloa monte ce soir sur la scène de l'Usine à Gaz (portes dès 21 h) pour distiller sa musique trip-hop électro un brin rétro. Il y présentera son nouvel album *No Fear, No Bravery*. **R.E.**

### Contes et jeux

Gland A l'occasion de la Journée des bibliothèques, la Bibliothèque communale (collège de Grand-Champ) propose aujourd'hui dès 15 h, des contes pour les 5-8 ans. Entre 16 h et 20 h, des animations diverses seront offertes, tout comme un buffet et un apéro dès 18 h 30. Enfin, un spectacle de contes clôturera les festivités dès 20 h 30. **R.E.**